



RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LES DROITS ELEMENTAIRES DU TRAVAIL POUR LES EMPLOYES DES SERVICES PUBLICS JAPONAIS

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012,
adopte la résolution d'urgence suivante :**

Le gouvernement japonais a présenté à contrecœur un projet de loi au parlement du pays concernant le droit d'organisation des pompiers et les droits élémentaires du travail des employé-e-s des services publics japonais, comme nous le demandions depuis plus de 60 ans. Toutefois, compte tenu de l'opposition des forces conservatrices, ce projet de loi a été rejeté le 16 novembre 2012.

L'ISP demande instamment au parlement japonais de réserver un accueil favorable aux recommandations de l'OIT en toute bonne foi, afin que le parlement puisse adopter d'urgence ce projet de loi. Nous appelons l'ISP à superviser la situation et à apporter sa solidarité lorsque nécessaire.

Consultez toutes les [résolutions du Congrès](#) dont le Programme d'action et les Statuts.